

CHOIX DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE
à retourner **IMPERATIVEMENT**
au secrétariat avant **le lundi 01/09/2025**

Responsable nom et prénom :

	Nom et prénom de l'enfant	Classe d'entrée
Enfant 1		
Enfant 2		
Enfant 3		
Enfant 4		

Votre facture annuelle sera disponible sur votre compte Ecole Directe fin septembre (code diffusé aux nouvelles familles à la rentrée).

Choix du règlement (cocher le mode de règlement choisi) :

- 1) Comptant en une seule fois par prélèvement le 10 octobre ☐
- 2) par prélèvement mensuel en 9 fois d'octobre à juin le 10 de chaque mois ☐

ATTENTION

Pour bénéficier des remises de 20 % ou 45 % (**voir annexe 1 de la convention financière**),
veuillez nous joindre **avant le lundi 1 septembre 2025** les avis d'imposition reçus au
cours de l'été 2025 suivants le tableau ci-dessous.

Mariés ou pacsés → Avis d'imposition commune ☐

Concubinage ou union libre → Avis d'imposition du père et de la mère ☐

Séparés/Divorcés – en garde alternée → Avis d'imposition du père et de la mère ☐

Séparés/Divorcés – garde de l'enfant → Avis d'imposition du responsable du ou des enfants ☐

Si vous ne souhaitez pas fournir vos avis d'imposition ☐ cocher la case

Si vous n'avez pas reçu vos avis d'imposition au 01/09/2025 ☐ cocher la case

Au-delà du **lundi 1 septembre 2025**, toute demande de remise pourra éventuellement être prise en compte **mais en aucun cas de manière rétroactive.**

Pour tous renseignements complémentaires voir le site www.nd-bonconseil.com

Date :

Signature précédée de la mention
<<Lu et approuvé>>